

CONTRAT PLAN ÉTAT-REGION
ANALYSE DES CONTENUS DANS CHAQUE RÉGION
À jour du 04/10/2016

RÉGION	RÉGION HISTORIQUE	CONTENU DU PLAN ÉTAT-RÉGION		
		PATRIMOINE CULTUREL	PATRIMOINE BÂTI / MH	MH Privés
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	AUVERGNE	Préservation et valorisation des patrimoines culturels (développement territorial intégré). Contribution du domaine de la culture à l'attractivité de la région et à son développement économique.	Accompagnement des CT dans la gestion énergétique du patrimoine bâti. Valorisation du patrimoine bâti par la mise en place d'un projet départemental d'économie du patrimoine.	Non spécifié
	RHÔNE-ALPES	Oui	Rénovation des monuments historiques qui accueillent d'importants projets culturels dans la région.	Non spécifié
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ	BOURGOGNE	Volet numérique : au service de la culture au niveau de la médiation pour la valorisation et l'accessibilité aux sites et aux contenus du patrimoine culturel.	Les sites majeurs du patrimoine monumental et urbain de Bourgogne s'insèrent dans un cadre paysager exceptionnel ; ils sont des leviers de développement pour les territoires ruraux et d'attractivité de ces territoires. Enjeu de préservation du patrimoine historique. Financement de l'État pour la rénovation de MH ou de sites patrimoniaux : 3 640 000 euros.	Non spécifié
	FRANCHE-COMTÉ	Volet numérique. Volet territorial : la région interviendra au titre de sa politique en faveur du patrimoine d'intérêt régional.	Les opérations prioritaires sont celles de restauration des fortifications de Joux, Belfort et Besançon, du théâtre de Dole et de la Fabrique à Dole. Restauration de monuments historiques.	Non spécifié
BRETAGNE	BRETAGNE	Budget alloué aux musées. Volet numérique : favoriser la transmission des savoirs et démocratiser la culture via le numérique.	Non spécifié	Non spécifié
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	CENTRE	Volet territoires. Attention particulière portée aux pratiques numériques comme mode alternatif d'accès à la culture et au patrimoine.	rénovation de MH. Assurer l'entretien d'un patrimoine riche : rénovation de monuments historiques ou de sites patrimoniaux.	Non spécifié
CORSE	CORSE	Non spécifié	Non spécifié	Non spécifié

RÉGION	RÉGION HISTORIQUE	CONTENU DU PLAN ÉTAT-RÉGION		
		PATRIMOINE CULTUREL	PATRIMOINE BÂTI / MH	MH Privés
GRAND-EST	ALSACE	Valorisation du patrimoine régional par le soutien aux dynamiques territoriales.	Oui. Exemples de projets patrimoine : Forts Vauban, Amphithéâtre d'Arles, Palais des papes d'Avignon, Basilique Saint Maximin,... Réhabilitation de trois monuments historiques sur le site Cité Pasteur pour y installer les services de la formation continue de l'université et un ensemble d'équipements ouverts sur la ville.	Non spécifié
GRAND-EST	CHAMPAGNE-ARDENNE	Transition écologique et énergétique : préservation durable et écologique des patrimoines culturels. Éducation et sensibilisation à la préservation des patrimoines et paysages culturels.	Atout touristique du patrimoine architectural dont les ressources sur le territoire ne sont pas utilisées et valorisées à hauteur de leur véritable potentiel. Reconquête des centres-villes et des centres-bourgs : opérations de requalification du patrimoine bâti esthétique et patrimoniale du bâti. Inscription dans des projets territoriaux de développement durable. Volet territoires : projets de développement durable dans la rénovation du patrimoine bâti. Évoque les difficultés des propriétaires privés à financer (beaucoup d'abbayes possédées par des propriétaires privés). Volet numérique : politique active de numérisation du patrimoine des MH, notamment pour favoriser l'accessibilité.	Non spécifié
	LORRAINE	Volet transition écologique et énergétique : Encourager dans le cadre du développement durable le lancement d'opérations et d'actions concourant à la prise en compte d'enjeux paysagers, environnementaux et patrimoniaux.	Restaurer et valoriser le patrimoine s'intégrant à des projets de développement durable en mettant notamment à profit les savoir-faire artisanaux et techniques des entreprises spécialisées, et en renforçant la finalité économique d'édifices protégés par le maintien d'une économie existante.	Non spécifié

RÉGION	RÉGION HISTORIQUE	CONTENU DU PLAN ÉTAT-RÉGION		
		PATRIMOINE CULTUREL	PATRIMOINE BÂTI / MH	MH Privés
HAUTS-DE-FRANCE	NORD-PAS-DE-CALAIS	Valoriser le patrimoine au moyen des TIC. La culture a montré dans le CPER 2007-2013 qu'elle était un élément clé de la mutation et du changement d'image de la région. Capacité de levier de la culture sur le développement et l'attractivité régionale réaffirmée. Préserver et valoriser le patrimoine pour contribuer à l'attractivité du territoire et renforcer sa dimension touristique (Volet territoires).	Non spécifié	Non spécifié
	PICARDIE	Volet territorial : Conforter les dynamiques de développement régional et l'attractivité des territoires par la valorisation du patrimoine culturel (atout réel qui doit contribuer à renforcer l'attractivité de la région) et des richesses régionale, notamment via le développement numérique.	sauvegarde de la Citadelle.	Non spécifié
ÎLE-DE-FRANCE	ÎLE-DE-FRANCE	Non spécifié	Non spécifié	Non spécifié
NORMANDIE	BASSE-NORMANDIE	Volet transition écologique et énergétique : protection des patrimoines culturels. Volet numérique : pour la valorisation du patrimoine.	projets de rénovation.	Non spécifié
	HAUTE-NORMANDIE	Volet numérique : valoriser le patrimoine culturel par le numérique. Volet métropolitain : métropole rouennaise a de nombreux atouts en matière de patrimoine culturel. Valorisation des atouts et des circuits culturels. Volet territoires : soutien financier des projets culturels à fort rayonnement (1 900 000 € de l'État et 2 000 000 € des régions).	Non spécifié	Non spécifié

RÉGION	RÉGION HISTORIQUE	CONTENU DU PLAN ÉTAT-RÉGION		
		PATRIMOINE CULTUREL	PATRIMOINE BÂTI / MH	MH Privés
NOUVELLE-AQUITAINE	AQUITAINE	Volet numérique : Faire face aux nouveaux enjeux et défis du numérique dans le secteur culturel. Volet territoires : Transmettre et valoriser le patrimoine culturel basque et accompagner les acteurs culturels et le développement des territoires.	Non spécifié	Non spécifié
	LIMOUSIN	Volet transition écologique et énergétique	Préservation du patrimoine culturel par la valorisation architecturale.	Non spécifié
	POITOU-CHARENTES	Soutien des projets structurants et des territoires en transition économique	Monuments jacquaires. Véritable ressource de proximité, vecteur de développement économique, créateur d'emplois, en termes d'attractivité touristique comme services culturels pour la démocratisation de l'accès à la culture. Valorisation, financement des études architecturales et les travaux urgents nécessaires à leur préservation, à leur accessibilité et à leur présentation.	Non spécifié
OCCITANIE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Région qui consacre un chapitre à la culture et au patrimoine. Valorisation des territoires à haute valeur patrimoniale.	Valorisation des MH majeurs. Politique de conservation patrimoniale et d'aménagement du territoire. Pérennisation d'entreprises qui emploient du personnel hautement qualifié – celles-ci sont garantes d'un savoir-faire, indispensable à la qualité des restaurations et de la conservation du patrimoine. Financement de l'Etat pour les MH, de l'ordre de 8 650 000 d'euros, et enveloppe globale de la région – volet territorial – de l'ordre de 120 000 000 d'euros).	Oui, notamment l'Abbaye Saint Michel de Cuxa.
	MIDI-PYRÉNÉES	Volet territoires et Volet transversal métropolitain : valorisation du patrimoine culturel (surtout fluvial – notamment restauration du Canal des Deux Mers).	Non spécifié	Non spécifié

RÉGION	RÉGION HISTORIQUE	CONTENU DU PLAN ÉTAT-RÉGION		
		PATRIMOINE CULTUREL	PATRIMOINE BÂTI / MH	MH Privés
PAYS-DE-LA-LOIRE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Volet numérique : favoriser l'accès à la culture via le numérique. Valoriser l'offre culturelle pour l'attractivité de la métropole.	Non spécifié	Non spécifié
PACA	PACA	Valoriser le patrimoine régional.	Oui. Projets patrimoine envisagés : Forts Vauban, Amphithéâtre d'Arles, Palais des papes d'Avignon, Basilique Saint Maximin, ... Réhabilitation de MH inscrits.	Non spécifié

